



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2025-09-09-00008 du 09 septembre 2025, relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Vauclin pour l'extension du périmètre de la carrière de la société d'exploitation de la carrière Paquemar (SECPA) sise au lieu-dit « Morne Jalouse » – Parcelles – T-663 et T-666 d'une superficie totale de 2,86 ha sur le territoire de la commune du Vauclin.

Monsieur Guy LAFONTAINE est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° E25000008 / 97 du 28 août 2025, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siègera à la mairie du Vauclin, siège de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du Vauclin aux dates et heures ci-après :

| | | |
|---------------------------|-------|--|
| lundi 13 octobre 2025 | 08h00 | Ouverture et permanence - Mairie du Vauclin – Service « Urbanisme » |
| jeudi 16 octobre 2025 | 08h00 | Permanence – Mairie du Vauclin – Service « Urbanisme » |
| jeudi 23 octobre 2025 | 08h00 | Permanence – Mairie du Vauclin – Service « Urbanisme » |
| jeudi 30 octobre 2025 | 08h00 | Permanence – Mairie du Vauclin – Service « Urbanisme » |
| jeudi 6 novembre 2025 | 08h00 | Permanence – Mairie du Vauclin – Service « Urbanisme » |
| mercredi 12 novembre 2025 | 08h00 | Permanence et Clôture – Mairie du Vauclin – Service « Urbanisme » |

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que les registres de l'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie du Vauclin pendant le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté susmentionné. Il est consultable à la mairie du Vauclin et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/enquêtes publiques 2025 ».

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie du Vauclin ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle toutes informations pourront être demandées, est désignée ci-après : Madame Alexis CEFBER – Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) – Cheffe du service connaissance, urbanisme, bâtiments et aménagement (SCUBA)
☎ : 05 96 59 58 01 – 📠 : 06 96 36 27 03 – ✉ : alexis.cefber@developpement-durable.gouv.fr

Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur le site, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la DEAL – SCUBA.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie du Vauclin et sur le site de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/enquêtes publiques 2025 ».

15 SEP. 2025

Pour le préfet de la Martinique
et par délégation
Le Directeur Adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement

Pierre Emmanuel VOS